
Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Lakanal, en mission dans les départements du Sud-Ouest, concernant la manufacture d'armes à Bergerac, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Lakanal, en mission dans les départements du Sud-Ouest, concernant la manufacture d'armes à Bergerac, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 557-558;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39887_t1_0557_0000_18;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

en faire part à la Convention qui, sans doute, les entendra avec intérêt.

« Salut et fraternité.

« LANTRAC, procureur général syndic. »

Le district d'Aurillac, fait la même notification. « Nos montagnards sans-culottes, dit-il, ne croient pas aux revenants; ils se reposent sur leurs piques pour dissiper les ombres dont on aurait voulu leur faire peur. 18 lots, estimés 106,396 livres ont été vendus 307,250 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district d'Aurillac (2).

Le district d'Aurillac, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Aurillac, le 5 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen,

« Nous vous prions d'annoncer à la Convention que les ventes des biens provenant des émigrés ont commencé le 4 de ce mois. Elle apprendra avec satisfaction que 18 lots estimés 106,296 livres ont été vendus 307,250 livres. Les montagnards sans-culottes de ce district ne croient pas aux revenants, ils se reposent sur leurs piques pour dissiper les ombres dont on aurait voulu leur faire peur. Ces ventes vont se continuer avec toute l'activité possible et nous espérons qu'elles présenteront le même résultat (3).

« Les administrateurs du district d'Aurillac,

« MESTRÉ; BOUYGUE; BESS, procureur syndic;
MOULIN. »

Les officiers du 1^{er} bataillon du district d'Abbeville, qui, sous le nom de Marat, s'est porté comme l'éclair à Dunkerque, témoignent que l'obéissance est inséparable de la bravoure. Ils se soumettent à l'incorporation et déposent leurs épaulettes sur l'autel de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre des officiers du 1^{er} bataillon du district d'Abbeville (1).

Les officiers du 1^{er} bataillon du district d'Abbeville, le premier levé en masse de toute la République, à la Convention nationale.

« Bergues, le 9 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Dumont nous a dit, il y a trois mois, Dunkerque est assiégé, et nous avons volé à Dunkerque.

« Aujourd'hui la Convention décrète l'incorporation, nous ne savons qu'obéir et combattre.

« Nous nous sommes montrés aux tyrans sous le nom de bataillon de Marat; depuis, la loi nous a donné celui de notre district: nous avons obéi, et, les larmes aux yeux, nous avons rayé sur notre drapeau le nom sacré du père du peuple.

« Si une loi souffrait une exception, les généraux et les représentants du peuple vous diraient que nous la méritons.

« Nous ne demandons qu'à faire le service le plus dur de l'armée, à passer dans un régiment de hussards.

« Nous vous envoyons l'or de nos épaulettes; qu'on nous donne du plomb et une carabine.

« Vive la République!

(Suivent 14 signatures.)

« Ceux qui n'ont pas signé sont en détachement. »

La Société républicaine de Marciac, département du Gers, se félicite d'avoir possédé le citoyen Dartigoeyte, qui a fait le plus grand bien dans ce département, où sa présence est encore nécessaire.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public(2).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (3).

La Société républicaine de Marnac [Marciac], département du Gers, demande que le représentant du peuple Dartigoeyte soit conservé dans ce pays, pour déjouer les manœuvres des scélérats qui voulaient faire du département des Landes une nouvelle Vendée.

Le citoyen Lakanal, représentant du peuple dans les départements du Sud-Ouest, démontre le succès de la manufacture d'armes établie à

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 326.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.

(3) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [14 frimaire an II (mercredi 4 décembre 1793), p. 218, col. 1].

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 326.

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 832. Bulletin de la Convention du 3^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (mardi 3 décembre 1793).

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 327.

(3) Bulletin de la Convention du 3^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (mardi 3 décembre 1793).

Bergerac, et le résultat heureux de ses travaux philanthropiques : il abjure solennellement le titre de prêtre, dont il n'avait jamais exercé les fonctions.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (1).

Suit la lettre de Lakanal (2).

Lakanal, représentant du peuple dans les départements de la Dordogne, du Bec d'Ambez, du Lot, de Lot-et-Garonne, à la Convention nationale.

« Citoyens collègues,

« La mission dont vous m'aviez chargé par le décret du 17^e jour du premier mois était terminée, j'allais reprendre mon poste auprès de vous, lorsque vous m'avez ordonné de suivre, à Bergerac, l'établissement d'une manufacture d'armes. J'espère, en peu de mois, justifier votre confiance et vous envoyer le premier fusil, sans tirer un sol du trésor national, sans blesser la justice, sans occasionner le moindre murmure.

« Les moments de loisir que m'ont laissés parfois les fonctions qui m'étaient confiées, n'ont pas été perdus, en voici le compte fidèle.

« Plus de 4,000 pauvres attendaient en vain, dans Bergerac, les secours dus à leur infortune, l'égoïsme fermait le cœur et la bourse des riches à leurs besoins pressants; l'indigence n'a pas fait entendre autour de moi des sanglots inutiles. Linge, habits, pain, logements commodes, ateliers de travail, j'ai su tout obtenir; j'ai tout trouvé dans les coffres de l'opulence qui a en l'adroite politique de proclamer la pureté des principes qui me dirigeaient.

« La Révolution n'a plus ici de traîneurs; depuis que j'ai purgé Bergerac du petit nombre de ses habitants suspects, tout marche ensemble, pressé par le civisme ou la justice. Il n'est plus permis d'imaginer des sacrifices que ne puissent faire les Français que j'ai vus. Faut-il qu'ils marchent tous aux limites de la République, l'habitant de la ville comme celui des campagnes n'attendra pas un second signal.

« Bergerac, dont la population s'est accrue par le dépôt national que vous y avez placé, était sur le point de manquer de subsistances; je l'ai dit aux laboureurs et aux fermiers; ils se sont disputé le besoin de partager avec leurs frères les ressources qui suffisaient à peine à leurs familles.

« Voici un avis pour les agioteurs. Parmi plusieurs traits propres à leur prouver que leur règne est passé, j'ai retenu ceux-ci :

« Un habitant d'une commune voisine a quelques dettes à payer, tous ses moyens sont dans un assez bon nombre de pièces d'argent de 6 livres. On les refuse. Il voit à Bergerac un négociant auquel ses relations journalières le lient, et n'obtient, à titre de service amical, que l'échange de 25 de ses pièces contre trois assignats républicains de 50 livres.

« Un autre se présente chez un boucher pour acheter de la viande, mais il n'a qu'une de ces pièces d'or qu'on appelait jadis *Louis*. « Je ne connais pas cette monnaie, lui dit le boucher mais prends toujours la viande, tu la payeras quand tu pourras. »

Pour prouver à la Convention la nécessité d'une mesure à cet égard, je me borne à lui dire que je lui envoie 20,000 livres en or ou en argent provenant des échanges faits. Pour le district de Belves, le receveur me mande que sa caisse est épuisée et qu'il sera bientôt forcé de renvoyer tous les portraits d'or et d'argent de Capet dont on ne veut plus sur la terre de la liberté où les contre-révolutionnaires les avaient enfouis dans leur désespoir.

Depuis plusieurs jours on m'adresse par lettres la prière d'établir une caisse d'épargne; elle sera ouverte demain.

Faut-il que je vous parle de prêtres? Agréé pour mon excuse plus d'un millier pesant de bel argent retiré de leurs mains, la vieille idole du fanatisme n'était qu'à demi brisée par quatre ans de révolution; des femmes ici encaissaient encore ses pompeux accoutrements, j'ai senti que le trésor public pouvait se remplir de ces précieuses futilités qui nourrissaient, dans quelques âmes, le sommeil de la raison et le pouvoir du sacerdoce. Je vous envoie trois riches malles de vases autrefois sacrés. Je dois avouer que, par un effort qui tient du prodige, dociles à ma réquisition, les curés sont venus eux-mêmes restituer les escroqueries du mensonge, et les ont accompagnées, les uns de leurs boucles, les autres des galons des habits dont ils s'affublaient dans leurs pieuses mascarades. Un d'eux, digne d'être homme libre, après m'avoir apporté son ci-devant calice, a emprunté d'un ministre protestant les vases de verre de son culte. J'ai tout fait pour connaître l'impression que pouvait produire, au moins en secret, mon opération financière et je me suis convaincu qu'elle a obtenu un assentiment unanime.

« A propos de prêtres, qu'il me soit permis de dire deux mots, deux seuls mots de moi.

« Dans le cours de la maladie la plus grave que j'aie essuyée de ma vie, on me fit passer, un beau matin, à travers toutes les momeries sacerdotales, depuis ce qu'on appelait la confirmation jusqu'au dernier période de l'hypocrisie humaine : le sacerdoce. C'est peu, dans la vie, de n'être qu'un jour malade d'esprit et de corps. Depuis j'ai été exécuté par tous les bourreaux en étole, tant anciens que du nouveau style. La députation de l'Ariège, à laquelle j'appartiens, attestera qu'ils ont employé vainement des mesures tortionnaires pour me faire sacrifier au mensonge; je n'ai jamais messé, confessé, etc., ainsi je n'ai jamais été prêtre, et tout ce qui concerne cette horde de jongleurs est étranger à mon âme franche et loyale. Je prie la Convention nationale de regarder cette démarche moins comme une abjuration de la prêtrise et du traitement que les lois y ont attaché, que comme une justification des principes que j'ai toujours professés.

« Bergerac, ce 5^e jour de frimaire de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« LAKANAL. »

La députation de l'Ariège atteste ces faits.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 327.

(2) *Archives du ministère de la guerre, correspondance générale*, Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 703.